

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 décembre 1959.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances rectificative pour 1959, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA TROISIÈME LECTURE.

Par M. André ARMENGAUD

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 30 décembre 1959, page 2074, 1^{re} colonne.)

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 439, 465 et in-8° 81.
493, 497 et in-8° 97.
521, 522 et in-8° 101.

Sénat : 117, 123 et in-8° 36 (1959-1960).
139, 141 et in-8° 41.
143 (1959-1960).